Conseil Départemental, séance du jeudi 20 juin 2019

Délibération 5.06

Port de Fécamp : convention - cadre relative au programme pluriannuel d'investissements de la chambre de commerce et d'industrie Seine estuaire 2019-2023

Intervention d'Alban BRUNEAU

Un port qui se porte bien et dans lequel on investi, c'est toujours une excellente nouvelle pour l'activité économique et tous les emplois locaux qui en dépendent.

C'est aussi une bonne nouvelle pour notre Département maritime et ses territoires directement concernés par les activités portuaires.

Nous nous réjouissons par conséquent de l'engagement de ce programme d'investissements au service de la pêche, du commerce et du tourisme à Fécamp.

Et, bien entendu, nous le voterons.

Je souhaite profiter de cette délibération pour saluer la réalisation des premiers investissements sur le port de pêche du Havre. Un port que notre collectivité a permis de remettre à flot, après des années d'alertes de la part de la coopérative maritime, des pêcheurs et de plusieurs élus locaux, sur sa fragilisation progressive et les menaces qui pesaient sur son avenir.

Plus globalement, je souhaiterais ici renouveler nos appels en faveur de la coopération entre les ports normands. Ils relèvent certes de compétences différentes, Département, Région, Etat, mais ils doivent former à l'évidence un ensemble cohérent parce qu'ils constituent un maillage portuaire sur toute l'étendue de nos côtes. C'est un atout précieux.

Leur complémentarité doit alimenter ces coopérations, en particulier dans une période où la transition écologique, la transition énergétique, va forcément s'accentuer tant dans le maritime que le portuaire.

A défaut de quoi, une logique de concurrence, de compétition, finira fatalement par en fragiliser certains.

Sans réengager le débat de ce matin sur les mobilités, la capacité des ports à réduire leur empreinte carbone fait partie de ces enjeux. Or, notamment pour l'activité commerce et transmanche, cette nécessité passe par l'existence d'infrastructures ferroviaires à la hauteur de ces enjeux.

Un dernier mot si vous me le permettez, pour parler de la SNSM et de ses sauveteurs cruellement touchés par le drame de la semaine dernière au large des Sables d'Olonne.

Ce drame vient nous rappeler l'immense service public rendu, et parfois le sacrifice, de ces 8.000 sauveteurs bénévoles qui assument, par délégation et depuis 200 stations, une mission incombant à l'Etat. 9.000 personnes en difficulté ont ainsi été secourues l'année dernière.

Et pourtant, la SNSM est confrontée à un problème récurent de financement. Son budget de 32 Millions est financé à plus de 70% par des dons privés et pour 30% seulement de fonds publics (Etat et collectivités territoriales). La subvention annuelle de fonctionnement de l'Etat demeure insuffisante pour permettre notamment les investissements nécessaires.

Notre Département est quant à lui très actif dans ses soutiens, nous avons eu l'occasion d'en délibérer une fois encore lors de notre dernier Conseil.

Mais nous voyons bien qu'il faut aller plus loin et assurer aux sauveteurs les moyens matériels dont ils ont besoin.

Une proposition de loi est déposée à l'initiative de Sébastien Jumel et nous l'espérons bien de nombreux autres députés dans une logique transpartisane, pour qu'une contribution au financement de la SNSM soit demandée aux plaisanciers qui représentent 80 % des interventions en mer.

Cette contribution modeste de 5 à 30 Euros par an, en fonction de la longueur du navire, dégagerait un produit de plus de 5 Millions par an.